



Communiqué de Presse

Joël BALANDRAUD, Vice-Président de l'Association des Maires de France participe ce jour au lancement du Roquelaure de la Simplification

Joël BALANDRAUD, Vice-Président de l'Association des Maires de France et Présidents d'intercommunalité (AMF) a participé cet après-midi au lancement du Roquelaure de la Simplification à l'invitation de **François REBSAMEN**, ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation en présence de **Laurent MARCANGELI**, ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification, de **Valérie LETARD**, ministre chargée du logement et de **Françoise GATEL**, ministre chargée de la ruralité.

L'AMF se réjouit que le Gouvernement affiche sa volonté de s'attaquer à la prolifération des normes qui alimentent la crise civique et génère de l'impuissance publique. Le Code général des collectivités territoriales a été multiplié par 3 en 20 ans !

Au-delà des quelques mesures prévues par le Gouvernement qui vont dans le bon sens, l'AMF souhaite un moratoire sur les contraintes nouvelles s'appliquant aux collectivités. Elle plaide aussi, et ce depuis longtemps, pour un pouvoir règlementaire des collectivités, plutôt que des règles nationales.

L'AMF est favorable à la simplification du droit de l'urbanisme, qui est l'un des pans du droit les plus contraignants et complexes pour les collectivités, notamment les petites communes. Dans cet esprit, le président de l'AMF, David Lisnard, propose de franchir une étape supplémentaire dans la simplification du droit de l'urbanisme en faisant des mesures d'exception prévues par l'Etat pour ses propres chantiers (Notre-Dame, Jeux olympiques) le droit commun s'appliquant aux collectivités.

La simplification concerne aussi les procédures. Elle implique de supprimer la multitude de contrôles a priori sur les projets locaux, et non seulement sur les recrutements, ce qui passe par une réorganisation structurelle de l'Etat déconcentré. L'AMF propose notamment de placer toutes les agences et directions régionales sous l'autorité du préfet de département, et de remplacer les contrôles a priori par des contrôles a posteriori.

Les maires ne demandent qu'à pouvoir travailler. Tout allègement des normes et des procédures est bienvenu, mais seule une démarche radicale permettra de sortir du « régime des autorisations préalables » et de retrouver un régime de liberté. L'AMF continuera d'agir en ce sens et d'être force de proposition auprès du gouvernement et du législateur.

Contact : Joël BALANDRAUD : 06 85 09 10 29

CHANGE, Le 28 avril 2025